

Province de Québec
Circonscription de Richelieu
Ville de Sorel-Tracy

Présences

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sorel-Tracy, tenue à l'hôtel de ville, le 17 avril 2023 à 19 h, à laquelle sont présents, forment quorum et siègent sous la présidence du maire, M. Patrick Péloquin, les conseillères et les conseillers suivants :

M. Olivier Picard, conseiller du district n° 1 - Bourgchemin
Mme Sylvie Labelle, conseillère du district n° 2 - Richelieu
M. Martin Lajeunesse, conseiller du district n° 3 - Saint-Laurent
M. Jocelyn Mondou, conseiller du district n° 4 - Vieux-Sorel
M. Stéphane Béland, conseiller du district n° 5 - Du Faubourg
M. Benoît Guèvremont, conseiller du district n° 6 - Des Gouverneurs
M. Mathieu Gagné, conseiller du district n° 7 - Des Patriotes
Mme Dominique Ouellet, conseillère du district n° 8 - Pierre-De Saurel

Le directeur général, M. Carlo Fleury, la greffière adjointe, M^e Marie-Pascale Lessard, et le directeur du Service des communications, M. Dominic Brassard, sont aussi présents.

Ouverture de la séance

Après avoir constaté l'avis et les délais de convocation ainsi que le quorum, le maire déclare la présente séance régulièrement constituée.

2023-04-207

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par Mme Dominique Ouellet, appuyée par M. Martin Lajeunesse, que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis en ajoutant le sujet 8.1 « Versement d'une subvention à la Maison de la musique de Sorel-Tracy pour l'année 2023 ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2023-04-208

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2023

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la dernière séance a été distribué aux membres du conseil au moins 24 heures avant la présente séance,

IL EST PROPOSÉ par M. Mathieu Gagné, appuyé par Mme Sylvie Labelle, que la greffière adjointe soit dispensée de donner lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2023 et que ce procès-verbal soit accepté tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2023-04-209

Comptes à payer

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer datée du 12 avril 2023,

CONSIDÉRANT que la trésorière de la Ville de Sorel-Tracy certifie que la Ville dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées,

IL EST PROPOSÉ par M. Jocelyn Mondou, appuyé par M. Benoît Guèvremont, que le conseil autorise le paiement des comptes pour la période du 30 mars au 12 avril 2023 totalisant 2 489 229,16 \$ et apparaissant à la liste en date du 12 avril 2023 soumise par la trésorière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2023-04-210

Octroi de contrat - travaux de réhabilitation de la chaussée pour l'année 2023

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 6 avril 2023 soumis par Mme Émilie Bouthillette, chef de division - approvisionnement, concernant l'analyse de soumissions pour les travaux de réhabilitation de la chaussée pour l'année 2023 dans diverses rues de la ville,

CONSIDÉRANT les recommandations contenues dans ce rapport,

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 477.4 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), une estimation de ce contrat a été évaluée par la Ville et que ce dernier a été évalué à 2 632 708,04 \$, toutes taxes comprises,

IL EST PROPOSÉ par M. Jocelyn Mondou, appuyé par M. Martin Lajeunesse :

QUE le contrat pour la réalisation des travaux de réhabilitation de la chaussée pour l'année 2023, dans diverses rues de la ville, soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Danis Construction inc., pour la somme de 2 340 000 \$, toutes taxes comprises,

QUE les documents d'appel d'offres n° 202303-38, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties,

QUE cette dépense soit financée à même la tarification imposée en vertu du Règlement n° 2524 « Concernant l'imposition des taxes, compensations, tarifications et cotisations municipales pour l'année 2023 » pour la réfection du réseau routier local, pour une somme de 1 570 000 \$, au net, et à même le règlement d'emprunt n° 2522 pour une somme de 566 731,90 \$, au net.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2023-04-211

Autorisation d'une provision - travaux de réhabilitation de la chaussée pour l'année 2023

CONSIDÉRANT que le conseil, lors de la séance ordinaire du 17 avril 2023, a adopté la résolution n° 2023-04-210 afin d'accorder un contrat pour la réalisation des travaux de réhabilitation de la chaussée pour l'année 2023 à Danis Construction inc., pour la somme de 2 340 000 \$, toutes taxes comprises,

CONSIDÉRANT qu'aux fins de gestion de ce projet, il y a lieu d'autoriser une provision pour les imprévus,

IL EST PROPOSÉ par M. Martin Lajeunesse, appuyé par Mme Sylvie Labelle :

QU'une provision de 234 000 \$ représentant 10 % de la valeur du contrat soit autorisée pour les imprévus, ce qui porte le montant maximal autorisé à dépenser à 2 574 000 \$, toutes taxes comprises, pour la réalisation de ce contrat,

QUE cette dépense soit financée à même le règlement d'emprunt n° 2522 pour une somme de 213 673,19 \$, au net.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2023-04-212

Octroi de contrat - travaux de réhabilitation des conduites d'aqueduc par gainage structural sur les rues Lafayette et Picard

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 6 avril 2023 soumis par Mme Émilie Bouthillette, chef de division – approvisionnement, concernant l'analyse de soumissions pour les travaux de réhabilitation des conduites d'aqueduc par gainage structural à être exécutés sur les rues Lafayette et Picard,

CONSIDÉRANT les recommandations contenues dans ce rapport,

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 477.4 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), une estimation de ce contrat a été évaluée par la Ville et que ce dernier a été évalué à 771 309,79 \$, toutes taxes comprises,

IL EST PROPOSÉ par M. Olivier Picard, appuyé par M. Stéphane Béland :

QUE le contrat pour la réalisation des travaux de réhabilitation des conduites d'aqueduc par gainage structural à être exécutés sur les rues Lafayette et Picard soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Sanexen Services Environnementaux inc., pour la somme de 593 118,08 \$, toutes taxes comprises,

QUE les documents d'appel d'offres n° 202303-41, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties,

QUE cette dépense soit financée à même le règlement d'emprunt n° 2522 pour une somme de 541 595,87 \$, au net.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2023-04-213

Autorisation d'une provision - travaux de réhabilitation des conduites d'aqueduc par gainage structural sur les rues Lafayette et Picard

CONSIDÉRANT que le conseil, lors de la séance ordinaire du 17 avril 2023, a adopté la résolution n° 2023-04-212 afin d'accorder un contrat pour la réalisation des travaux de réhabilitation des conduites d'aqueduc par gainage structural à être exécutés sur les rues Lafayette et Picard, à Sanexen Services Environnementaux inc., pour la somme de 593 118,08 \$, toutes taxes comprises,

CONSIDÉRANT qu'aux fins de gestion de ce projet, il y a lieu d'autoriser une provision pour les imprévus,

IL EST PROPOSÉ par M. Stéphane Béland, appuyé par M. Martin Lajeunesse :

QU'une provision de 59 311,81 \$ représentant 10 % de la valeur du contrat soit autorisée pour les imprévus, ce qui porte le montant maximal autorisé à dépenser à 652 429,89 \$, toutes taxes comprises, pour la réalisation de ce contrat,

QUE cette dépense soit financée à même le règlement d'emprunt n° 2522 pour une somme de 54 159,59 \$, au net.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2023-04-214 Approbation des recommandations du comité d'attribution des aides financières contenues à son compte rendu du 12 avril 2023

CONSIDÉRANT les recommandations contenues au compte rendu du comité d'attribution des aides financières du 12 avril 2023,

IL EST PROPOSÉ par Mme Dominique Ouellet, appuyée par Mme Sylvie Labelle, que le conseil approuve les recommandations contenues audit compte rendu.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2023-04-215 Autorisation de signature – protocole d'entente avec le Centre de services scolaire de Sorel-Tracy pour la tenue d'une partie du camp de jour Plaisirs d'été 2023

CONSIDÉRANT que depuis l'été 2007, la Ville de Sorel-Tracy signe une entente avec la Colonie des Grèves afin d'utiliser ses installations pour l'activité Plaisirs d'été lors des saisons estivales,

CONSIDÉRANT que le volume des inscriptions et le nombre limité de locaux pour accueillir les enfants sur le site habituel de la Colonie des Grèves contraignent la Ville de Sorel-Tracy à ouvrir un deuxième site d'accueil pour permettre à plus d'enfants de participer au programme Plaisirs d'été 2023,

CONSIDÉRANT l'expérience positive des saisons estivales 2021 et 2022 et la satisfaction des parents et des participants relativement à l'ouverture d'un deuxième site d'accueil à l'école secondaire Fernand-Lefebvre,

CONSIDÉRANT les mesures budgétaires gouvernementales favorisant les collaborations entre les institutions, soit la Ville de Sorel-Tracy et le Centre de services scolaire de Sorel-Tracy,

CONSIDÉRANT que, de ce fait, il y a lieu de signer un protocole d'entente avec le Centre de services scolaire de Sorel-Tracy concernant l'utilisation du terrain, des locaux et des équipements de l'école secondaire Fernand-Lefebvre, située au 265, rue De Ramezay,

IL EST PROPOSÉ par Mme Sylvie Labelle, appuyée par Mme Dominique Ouellet :

QUE le conseil autorise le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville de Sorel-Tracy, le protocole d'entente à intervenir avec le Centre de services scolaire de Sorel-Tracy concernant le partage des infrastructures scolaires pour la tenue d'une partie de l'activité du camp de jour Plaisirs d'été 2023,

QUE le conseil autorise le paiement des frais encourus qui ne sont pas couverts par la mesure 30147, pour un montant estimé à 8 800 \$, taxes non comprises, et ce, une fois la vérification faite au terme de la période estivale 2023,

QUE cette dépense soit financée à même les activités financières.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2023-04-216 Autorisation pour le dépôt d'une demande d'aide financière – programme Aide aux projets – Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes – ministère de la Culture et des Communications du Québec

CONSIDÉRANT le rapport du 5 avril 2023 soumis par M. Pierre Plante, chef de division – bibliothèques, relativement à une demande à être formulée au ministère de la Culture et des Communications du Québec afin d'obtenir une

subvention en vertu du programme Aide aux projets – Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes,

CONSIDÉRANT les recommandations contenues dans ce rapport,

IL EST PROPOSÉ par M. Mathieu Gagné, appuyé par M. Jocelyn Mondou :

QUE le conseil autorise la production et le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre de l'appel d'offres de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes du Québec pour les années 2023 et 2024,

QUE le conseil désigne M. Benoît Simard, directeur du Service des loisirs, à titre de mandataire représentant la Ville de Sorel-Tracy pour la signature de tous les documents relatifs à ce projet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2023-04-217

Assistance financière - collecte de sang 2023 du maire de Sorel-Tracy

IL EST PROPOSÉ par M. Martin Lajeunesse, appuyé par M. Olivier Picard :

QUE le conseil autorise le versement d'une assistance financière de 500 \$ pour défrayer le coût des repas des bénévoles des Filles d'Isabelle Cercle Madame de Saurel pour la collecte de sang du maire de Sorel-Tracy, qui aura lieu les 26, 27 et 28 avril 2023 aux Promenades de Sorel,

QUE cette dépense soit financée à même les activités financières.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2023-04-218

Autorisation pour la création et l'ouverture d'un poste de technicien(ne) à la documentation et l'abolition du poste n° 801-523 de secrétaire-commis à la documentation au Service des loisirs

CONSIDÉRANT que la Direction générale a fait une demande au Service des ressources humaines afin de procéder à la création et à l'ouverture d'un poste de technicien(ne) à la documentation et l'abolition du poste n° 801-523 de secrétaire-commis à la documentation,

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 29 mars 2023 soumis à ce sujet par Mme Catherine Daudelin, conseillère en ressources humaines – volet dotation, plan de relève et réorganisation du travail, et les recommandations contenues dans ce rapport,

IL EST PROPOSÉ par Mme Dominique Ouellet, appuyée par M. Benoît Guèvremont :

QUE le conseil autorise la création et l'ouverture d'un poste permanent à temps complet, assujéti au certificat d'accréditation détenu par le Syndicat des fonctionnaires municipaux (FISA), de technicien(ne) à la documentation, dont la rémunération rattachée à cette nouvelle fonction sera établie conformément au plan de classification des emplois,

QUE le conseil autorise la nomination de Mme Marie Bolduc à ce poste, et ce, à compter du 17 avril 2023,

QUE le conseil autorise l'abolition du poste n° 801-523 de secrétaire-commis à la documentation actuellement détenu par Mme Marie Bolduc, et ce, lorsque cette dernière aura terminé sa période de probation à titre de technicienne à la documentation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2023-04-219 Autorisation de signature - protocole d'entente développement résidentiel - prolongement de la rue Lamarche

IL EST PROPOSÉ par M. Olivier Picard, appuyé par M. Martin Lajeunesse, que le conseil autorise le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville de Sorel-Tracy, le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Sorel-Tracy et 9465-8903 Québec inc., dans le cadre du prolongement de la rue Lamarche sur le lot 6 337 037 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richelieu.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2023-04-220 Autorisation de signature – consultation de dossiers relatifs aux lots 3 585 417, 4 784 170, 5 405 221, 6 337 690 et 6 337 691 du cadastre du Québec, propriétés de la Ville de Sorel-Tracy

CONSIDÉRANT que dans le cadre du projet ZIP St-Laurent, QSL Services inc. désire réaliser une évaluation environnementale de phase 1,

CONSIDÉRANT que l'étendue du territoire visé par cette étude, soit les lots 3 585 417, 4 784 170, 5 405 221, 6 337 690 et 6 337 691, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richelieu, sont des terrains appartenant à la Ville de Sorel-Tracy,

IL EST PROPOSÉ par Mme Dominique Ouellet, appuyée par M. Jocelyn Mondou, que le conseil autorise le greffier ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville de Sorel-Tracy, tout document ou autorisation requis de la Ville, en sa qualité de propriétaire du site visé par le projet de terminal portuaire Sorel-Tracy de QSL Services inc., et ce, afin de permettre la réalisation de l'étude d'impact ou de toute autre étude relative à ce projet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2023-04-221 Demande de dérogations mineures – 1326, boulevard Fiset

CONSIDÉRANT la demande de dérogations mineures ayant pour but de permettre la construction d'une habitation bifamiliale isolée au 1326, boulevard Fiset,

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme recommande dans son procès-verbal du 4 avril 2023 d'accepter cette demande de dérogations mineures,

CONSIDÉRANT l'avis public paru à cet effet sur le site Internet de la Ville le 30 mars 2023,

IL EST PROPOSÉ par M. Martin Lajeunesse, appuyé par M. Benoît Guèvremont :

QUE la largeur d'un terrain pour un usage de la catégorie d'usages « Habitation de type familial » comprenant deux logements soit réduite à 15,85 m au lieu de 18 m comme l'exige le règlement de lotissement en vigueur,

QUE la superficie d'un terrain pour un usage de la catégorie d'usages « Habitation de type familial » comprenant deux logements soit réduite à 483,10 m² au lieu de 486 m² comme l'exige le règlement de lotissement en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2023-04-222

Approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale – demandes 2022-0280 et 2023-0024 – procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 4 avril 2023

CONSIDÉRANT les recommandations contenues au procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 4 avril 2023,

IL EST PROPOSÉ par Mme Sylvie Labelle, appuyée par M. Mathieu Gagné :

QUE le conseil approuve les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ci-après mentionnés, comme recommandé par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance ordinaire tenue le 4 avril 2023, soit :

- Demande de PIIA 2022-0280 pour l'immeuble du 127-127B, rue Limoges :
remplacer 15 fenêtres du bâtiment principal, par 14 fenêtres à guillotine et 1 fenêtre à auvent, toutes en PVC de couleur blanche avec cadrage également constitué de PVC;
- Demande de PIIA 2023-0024 pour l'immeuble du 5, rue Boucher :
remplacer 2 fenêtres à l'étage sur le mur arrière du bâtiment principal, par des fenêtres à guillotine à 4 carreaux en PVC de couleur blanche,

QUE cette résolution soit valide pour une période de douze mois suivant son adoption, conformément à l'article 30 du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 2226 de la Ville de Sorel-Tracy.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2023-04-223

Refus de plan d'implantation et d'intégration architecturale – demande 2023-0029 – procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 4 avril 2023

CONSIDÉRANT la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2023-0029 afin de permettre la modification de l'enseigne détachée existante localisée en cour avant du bâtiment du 369, boulevard Poliquin,

CONSIDÉRANT que cette modification consiste à remplacer les faces de l'enseigne par de nouvelles faces en toile translucide et en acrylique,

CONSIDÉRANT que l'enseigne proposée sera munie d'un système d'éclairage par translucidité,

CONSIDÉRANT qu'aucun aménagement paysager n'est prévu au pourtour de la base de l'enseigne détachée,

CONSIDÉRANT que l'éclairage actuel de l'enseigne détachée est indirect,

CONSIDÉRANT que la majorité des enseignes détachées des autres commerces situés dans la zone concernée sont munies d'un système d'éclairage par translucidité,

CONSIDÉRANT les recommandations contenues au procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 4 avril 2023,

CONSIDÉRANT que ladite demande ne respecte pas les objectifs et critères énoncés au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 2226 de la Ville de Sorel-Tracy,

IL EST PROPOSÉ par M. Olivier Picard, appuyé par Mme Dominique Ouellet, que le conseil refuse la demande de PIIA 2023-0029 pour la modification de l'enseigne détachée, d'une superficie de 24,93 m², localisée en cour avant, au 369, boulevard Poliquin, comme recommandé par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance ordinaire tenue le 4 avril 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2023-04-224

Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale – demande 2023-0030 – procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 4 avril 2023

CONSIDÉRANT la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2023-0030 afin de permettre l'installation d'une nouvelle enseigne à plat sur la façade, l'ajout d'une enseigne à plat sur le mur latéral droit, l'installation d'enseignes sur vitrage sur la façade principale, et la modification de l'enseigne détachée existante au 359, boulevard Poliquin,

CONSIDÉRANT que le projet visant l'ajout d'une enseigne à plat sur le mur latéral droit ne respecte pas les critères d'évaluation énoncés au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 2226 de la Ville de Sorel-Tracy,

CONSIDÉRANT les recommandations contenues au procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 4 avril 2023,

IL EST PROPOSÉ par Mme Dominique Ouellet, appuyée par M. Jocelyn Mondou :

QUE la demande pour l'installation de l'enseigne à plat et d'enseignes sur vitrage localisées sur le mur avant et la modification de l'enseigne détachée soit acceptée,

QUE la demande pour l'installation d'une enseigne à plat sur le mur latéral droit soit refusée,

QUE cette résolution soit valide pour une période de douze mois suivant son adoption, conformément à l'article 30 du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 2226 de la Ville de Sorel-Tracy.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2023-04-225

Autorisation et fermeture de rue pour la tenue du bal des finissants 2023 de l'École secondaire Fernand-Lefebvre

CONSIDÉRANT que les organisateurs du bal des finissants de l'École secondaire Fernand-Lefebvre souhaitent sécuriser les lieux lors de l'arrivée des convives à la polyvalente,

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 5 avril 2023 soumis à ce sujet par M. Daniel St-Onge, chef de division – espace récréatif, et les recommandations contenues dans ce rapport,

IL EST PROPOSÉ par M. Benoît Guèvremont, appuyé par Mme Sylvie Labelle :

QUE le conseil autorise les organisateurs du bal des finissants de l'École secondaire Fernand-Lefebvre à utiliser et à fermer la rue du Collège, entre la rue De Ramezay et la rue Monseigneur-Nadeau, le samedi 17 juin 2023, de 15 h à 21 h, pour la tenue de leur activité,

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la Sûreté du Québec, au Service de protection et d'intervention d'urgence de Sorel-Tracy ainsi qu'aux résidents de cette portion de la rue du Collège.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2023-04-226

Autorisation pour la tenue de la 5^e édition du Triathlon Osmose de Sorel-Tracy

CONSIDÉRANT que la 5^e édition du Triathlon Osmose de Sorel-Tracy se tiendra le 17 septembre 2023 à la piscine Laurier-R.-Ménard et à la place des Loisirs,

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 5 avril 2023 soumis à ce sujet par M. Alexandre Salois-Lapointe, régisseur – développement sportif, et les recommandations contenues dans ce rapport,

IL EST PROPOSÉ par M. Martin Lajeunesse, appuyé par M. Mathieu Gagné :

QUE le conseil autorise la tenue de la 5^e édition du Triathlon Osmose de Sorel-Tracy selon les plans de parcours soumis,

QUE pour l'occasion, le conseil :

- autorise l'accès à la piscine Laurier-R.-Ménard et aux différents locaux du centre culturel;
- soutienne Osmose Triathlon dans l'organisation et la tenue de l'événement en autorisant la prestation des services demandés;
- autorise la fermeture des rues suivantes, et ce, à compter de 6 h 30 jusqu'à 16 h, le dimanche 17 septembre 2023, soit :
 - accès à la place des Loisirs;
 - fermeture complète du boulevard des Étudiants;
 - fermeture complète du boulevard des Érables, entre le boulevard des Étudiants et le chemin Saint-Roch,

QUE le tout soit conditionnel à ce que les organisateurs transmettent au bureau du greffier, avant la tenue de l'événement, une attestation d'assurance au montant de garantie de 2 000 000 \$ par sinistre et par période d'assurance, tous dommages confondus, et que la Ville de Sorel-Tracy soit ajoutée à titre d'assurée additionnelle en rapport avec l'événement,

QUE tout aménagement et installation temporaires soient préalablement autorisés par la Ville de Sorel-Tracy.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2023-04-227

Demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour que la Ville de Sorel-Tracy se porte caution auprès du Regroupement indépendant pour la relance économique de la région de Sorel-Tracy (RIRÉRST)

CONSIDÉRANT que le Regroupement indépendant pour la relance économique de la région de Sorel-Tracy, ci-après le RIRÉRST, est un organisme à but non lucratif (OBNL) formé depuis février 1999 en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38),

CONSIDÉRANT que depuis sa formation, le RIRÉRST a comme principale mission de favoriser la relance économique de la région de Sorel-Tracy en regroupant les intervenants du milieu, en créant des comités, en élaborant des plans de relance, en favorisant et en encourageant toute activité susceptible d'améliorer les conditions économiques de la région,

CONSIDÉRANT que le RIRÉRST a travaillé à la réalisation d'un projet d'envergure, novateur, structurant et rassembleur visant l'implantation de l'attraction touristique « Statera Expérience » au quai Catherine-Legardeur,

CONSIDÉRANT que le RIRÉRST désire obtenir une marge de crédit de Desjardins – Entreprises au montant de 800 000 \$,

CONSIDÉRANT que Desjardins – Entreprises demande que la Ville de Sorel-Tracy se porte caution de cette obligation,

IL EST PROPOSÉ par M. Stéphane Béland, appuyé par M. Jocelyn Mondou :

QUE le conseil autorise la Ville de Sorel-Tracy à se porter caution d'une marge de crédit en faveur du Regroupement indépendant pour la relance économique de la région de Sorel-Tracy (RIRÉRST), pour un montant maximal de 800 000 \$, selon les termes et conditions mentionnés dans le projet de convention de cautionnement joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A »,

QUE la Ville de Sorel-Tracy demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation l'autorisation de se porter caution de cette obligation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2023-04-228

Versement d'une subvention à la Maison de la musique de Sorel-Tracy pour l'année 2023

CONSIDÉRANT que la Maison de la musique de Sorel-Tracy a déposé plusieurs demandes d'aide financière dans le cadre de la Politique d'attribution des aides financières,

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 6 avril 2023 soumis à ce sujet par Mme Julie Gauthier-Lafond, régisseuse au développement culturel, et les recommandations contenues dans ce rapport,

IL EST PROPOSÉ par M. Jocelyn Mondou, appuyé par Mme Dominique Ouellet :

QUE le conseil autorise le versement d'une somme de 12 500 \$ à la Maison de la musique de Sorel-Tracy, à titre de subvention pour l'année 2023,

QUE cette dépense soit financée à même les activités financières.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Période de questions

Le maire procède à la période de questions avec les personnes de l'assistance.

Période d'information aux citoyens

Le maire invite à tour de rôle les membres du conseil à utiliser cette période de la séance pour informer les citoyens de leur quartier de sujets variés.

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par M. Benoît Guèvremont, appuyé par M. Stéphane Béland, que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

M^e Marie-Pascale Lessard
Greffière adjointe

Patrick Péloquin
Maire